



# BUDGET 2022

## Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation résulte d'une implication attentive, d'une gestion journalière et du suivi d'un processus rigoureux des équipes administratives et techniques, des membres de la commission des finances, et des adjoints.

En 2022 les budgets seront votés le 12 avril, ils doivent être votés au plus tard le 15 avril.

La commune de Rocamadour compte 3 budgets :

- Le budget principal financé essentiellement par les taxes foncières et les dotations de l'Etat.
- Le budget annexe du service assainissement
- Le budget annexe du centre des congrès.

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.

Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements. La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement contrairement aux usages familiaux.

C'est le vote du budget qui autorise le maire à régler les dépenses et recouvrer les recettes.

Les recettes sont constituées de recettes fiscales, de dotations de l'Etat de subventions publiques, de contributions des usagers (stationnement, occupation du domaine public, toilettes) ainsi que de produits issus de cessions immobilières.

Les dépenses sont constituées de deux grandes catégories : les dépenses de **fonctionnement** et les dépenses d'**investissement**. Les dépenses de fonctionnement comprennent l'activité des services communaux (frais de personnel, diverses charges financières et contributions aux organismes de regroupement, ainsi que les subventions versées aux associations, etc). Les opérations d'investissement sont celles portant sur la réalisation de travaux, la création de nouveaux équipements, l'acquisition de patrimoine et le remboursement du capital d'emprunts.

Cette année 2021 reste une année une fois de plus exceptionnelle pour la commune impactée par la crise sanitaire, par la guerre en Ukraine, et voit ses finances de nouveau affectées par la difficulté à assurer la prise en charge financière du futur Centre des Congrès, bâtiment à destinée territoriale.

Sur un an, l'évolution de l'inflation met en évidence une augmentation de 3,6% en février alors qu'elle était de 2,9% le mois précédent, cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie, des services, des produits manufacturés et de l'alimentation et en mars 2022, nouvelle accélération de la hausse des carburants, de l'électricité et du gaz. Et cet impact sur le budget communal est identique à tout un chacun ne l'oublions pas.

Le service des ressources humaines a eu à gérer 13 arrêts de travail en 6 mois au lieu de 3 au total l'année d'avant, le Covid étant passé par là...Il a fallu gérer les absences cas contact, les Covid déclarés et les absences pour maladie... la planification des emplois du temps de chacun a été bouleversée et les attendus retardés.

Les délais allongés d'approvisionnement dans de nombreux domaines en s'additionnant avec l'absence de personnel ont entraînés une difficulté à mettre en place le travail des équipes tout en les surchargeant

### **Les principaux chiffres de 2021 :**

#### **Section de Fonctionnement :**

✓ Résultat de l'exercice 2021 : + 265 189.14 € soit un montant de dépenses total de 832 198.26 € pour un montant de recettes de 1 097 387.40 €

Auquel se rajoute le

✓ Résultat antérieur de + 160 957.93 €

Ce qui laisse pour la Section de fonctionnement un

✓ **Solde d'exécution cumulé de : + 426 147.07 €**

## TAUX D'IMPOSITION en vigueur en 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 48.66% soit 25.20 % au titre de la commune + 23.46 au titre du Département (suite à la réforme)
- ✓ Taxe foncière sur le non-bâti : 149.04 %

## Les impôts locaux :

En 2019 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **368 610 €**

En 2020 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **375 830 €**

En 2021 la Commune a perçu au titre des impôts locaux : **395 741 €**

sans augmentation des taux depuis 2017.

**Le produit attendu pour 2022** : sans modification des taux du Foncier Bâti et du Foncier non bâti est le suivant :

- Foncier Bâti : 535 260 €
- Foncier Non Bâti : 39 198 € auxquels se rajoutent 28 780 € d'autres taxes + 5043 € d'allocations compensatrices – 187 543 € de contribution coefficient correcteur soit un **Total de: 420 738 €**

Pour répondre aux enjeux locaux de résilience et pour ne pas oublier le contexte sanitaire et social dégradés, toutes les actions de la municipalité dans le domaine des solidarités ont été prioritaires jusqu'à ce jour, mais afin de faire face à la conjoncture actuelle et suite à ces 5 ans sans augmentation de la fiscalité communale, il est proposé pour répondre à un besoin d'équilibre d'augmenter les taux de 2.6111% ce qui procurera une recette complémentaire de 15 000 €

**Les principaux postes de dépenses et recettes de fonctionnement sont reportés dans le tableau ci-dessous :**

<u>DÉPENSES</u>	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011- Charges à caractère général (60-61-62-63)	233 788,84	202 589,38	189 842,77
012- Charge de personnel (6332-6336-64)	499 929,27	555 082,49	496 188,47
65- Autres Charges Gestion Courante	195 467,89	205 731,80	115 202,16
66- Charges Financières	8 540,42	6 728,93	7 196,86
67- Charges Exceptionnelles	632,80	527,84	6 541,00
042-Opérations d'ordre entre section (675-676-6811)	13 112,03	13 207,04	17 227,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>951 471,25</b>	<b>933 867,48</b>	<b>832 198,26</b>

<u>RECETTES</u>	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70- Ventes Pts - Prestations Services	81 221,91	73 295,22	147 599,92
73- Impôts et Taxes	664 653,89	613 216,26	622 077,75
74- Dotations, Subventions Particip.	202 267,97	189 462,41	196 477,51
75- Autres Produits Gestion Courante	20 576,37	30 779,39	30 479,60
013- Atténuation de Charges (6419)	76 674,60	79 529,81	69 419,76
76- Produits Financiers	1,88	1,88	1,80
77- Produits Exceptionnels	5 893,34	894,51	8 275,00
79 – Transfert des charges (Rembt sinistre)			
042- Opérations d'ordre entre sections	28 906,32	11 727,96	23 056,06
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 080 196,28</b>	<b>998 907,44</b>	<b>1 097 387,40</b>

<b>Excédent de Fonctionnement Annuel (Total 2 – Total 1)</b>	<b>128 725.03</b>	<b>+ 65 039,96</b>	<b>+265 189,14</b>
--	-------------------	--------------------	--------------------

**Les dotations de l'Etat :**

<b><u>Réalisé 2018</u></b>	<b><u>Réalisé 2019</u></b>	<b><u>Réalisé 2020</u></b>	<b><u>Réalisé 2021</u></b>
<b>128 166,00 €</b>	<b>121 453,00 €</b>	<b>116 441,00 €</b>	<b>112 139,00 €</b>

Ce qui fait en 4 ans une baisse de 12.51%

**Section d'INVESTISSEMENT :**

Ces dépenses sont financées par les excédents de recettes de la section de fonctionnement, par des subventions, par le remboursement de la TVA, par la taxe d'aménagement et par l'emprunt.

**Travaux en régie réalisés en 2021 par les agents de l'équipe technique:**

Ils ont représenté :

pour 2020 la somme de 10 547 €,

pour 2021 une somme de 17 461.20€ correspondant à divers chantiers tels que :

Réalisation Cache conteneur Varagnes, Confection tréteaux en fer pour tables mille-clubs, Norme Electrique Bâtiments Commune, changement chauffe -eau école, WC maison ST Louis gendarmerie, Pavage Rue Piétonne, Aménagement Bourg Mayrhinac (dalle préau), Bordure terrain de sport école, cheminement béton lavé cantine école.

**Travaux réalisés en 2021 par des entreprises :**

Le montant des dépenses d'investissement s'est élevé en 2021 à : 391 056.25 € comprenant le remboursement du capital des emprunts pour 89 974.00 € et outre la réalisation des amortissements les principaux investissements ont concernés : le chantier de construction de la nouvelle mairie pour 261 641 € ainsi que l'implantation borne incendie au Bois d'Imbert pour 5073.76 €, l'achat d'illumination de Noël pour 1651 €, le changement de trois ordinateurs, l'acquisition matériel Equipe technique, la réalisation d'une tranchée pour ajout d'un éclairage public secteur château pour 3245 €.

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées en 2021 à : 41 801.93 € provenant essentiellement de la TVA, de la Taxe d'aménagement, des amortissements, de l'affectation du résultat N-1 pour un montant de 319 193.08€ et des acomptes de subvention perçus au titre du démarrage du chantier de construction de la nouvelle mairie.

La section d'investissement s'est soldée en 2021 par un déficit de 349 254.32 €

**Prévisions travaux pour 2022 :**

Outre le remboursement du capital des emprunts en cours : 87 396.97 € et les travaux en régie listés ci-dessous, les principaux chantiers prévus pour 2022 porteront sur :

- la poursuite du chantier de la nouvelle mairie
- La convention SDAIL pour adressage – la réalisation des numéros d'habitation par l'équipe technique et l'achat de panneaux de noms de rues
- La mise aux normes électriques de divers bâtiments
- La Remise en état de poteaux incendie
- Le nettoyage de la tapisserie Jean Lurçat dans la perspective de son déplacement dans la nouvelle Mairie
- La mise en place de prises dans le four de Blanat
- L'acquisition de panneaux de signalisation

- Le castinage emprise Voies communales
- L'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques à Mayrinhac le Francais
- L'acquisition matériel équipe technique
- Le changement d'un tableau de commande électrique à la place des Rocs
- L'achat de deux climatiseurs
- La pose de volets roulants sur placards de l'école
- Le changement d'un chapeau solaire sur un horodateur
- Une étude énergétique du Cube de verre – ancien office du Tourisme de l'Hospitalet

Ces dépenses seront couvertes par le recours à l'emprunt pour la construction de la nouvelle mairie, par des subventions notamment pour le nettoyage de la Tapisserie, par une subvention DETR pour le dossier adressage, par le montant de la TVA à percevoir sur les travaux réalisés en 2021 (Le FCVTA i est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404% des dépenses réelles d'investissement de l'année N-1), et par un emprunt relais destinés à couvrir les dépenses du chantier Mairie en attente du versement des subventions.

**Prévisions travaux en régie pour 2022 (à réaliser par l'équipe technique):**

- Peinture appartement école
- Réparation Linteau Eglise de Mayrinhac le francais
- Porte four à pain de Varagnes
- Création étagères salle de classe
- Cantine école toiture
- Accès parcelle Place des Rocs
- Réalisation panneaux adressage
- Cloture parcelle communale Place des Rocs



# Les Budgets Annexes(en ht)

## Le Budget ASSAINISSEMENT :

Le budget ASSAINISSEMENT comporte toutes les dépenses d'entretien et d'investissement liées à la station d'épuration et au réseau d'assainissement collectif. La recette principale de ce budget est la redevance payée par les administrés raccordés au réseau collectif.

La Commune a signé un contrat d'affermage avec la Société VEOLIA depuis janvier 2016. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2027 sauf résiliation anticipée.

L'évolution des comptes de la section d'assainissement figure dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses réalisées	68 708.58	66 094.29	62 725.60	77 870.02
Recettes réalisées	80 273.04	63 646.16	109 240.88	25 942.64
Solde de l'exercice	11 564.46	-2 448.13	46 515.28	-51 927.38
Solde Exercice Antérieur	126 401.92	43 006.02	40 557.89	87 073.17
affectation résultat au 1068				
<b>Solde Cumulé de Fonctionnement</b>	<b>137 966.38</b>	<b>40 557.89</b>	<b>87 073.17</b>	<b>35 145.79</b>
<b>Investissement</b>				
Dépenses réalisées	69 119.61	126 276.00	16 205.33	16 740.99
Recettes réalisées	38 741.73	157 195.99	35 119.55	35 127.42
Solde de l'exercice	-30 377.88	30 919.99	18 914.22	18 386.42
Solde Exercice Antérieur	57 192.55	26 814.67	57 734.66	76 648.88
<b>Solde cumulé d'Investissement</b>	<b>26 814.67</b>	<b>57 734.66</b>	<b>76 648.88</b>	<b>95 035.30</b>
<b>Restes à Réaliser</b>				
Dépenses	147 952.03	5 700.00	0	56 651.00
Recettes	26 177.00	0.00	0	25998
<b>Solde des Restes à Réaliser</b>	<b>-121 775.03</b>	<b>-5 700.00</b>	<b>0</b>	<b>-30653</b>

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont constituées par :

- des fournitures d'entretien du réseau,
- les honoraires versés au SYDED du Lot qui assiste la commune dans le suivi du contrat d'affermage, pour la constitution du dossier Loi sur l'Eau, et pour la constitution du dossier de création d'une zone d'infiltration destinée à pallier au problème de départ des boues dans le ruisseau Alzou.
- Les salaires du personnel et les indemnités élus reversés au budget de la commune

Les Recettes de fonctionnement 2022 correspondent :

- Aux redevances versées par les abonnés
- A la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- A l'excédent de fonctionnement antérieur

Elles seront reconduites pour 2022.

Les dépenses d'investissement 2022 :

La construction de la zone d'infiltration prévue est terminée. Ce programme de travaux à hauteur de 56 651 € htest financé par une subvention de l'Etat – DETR 2021 – accordée pour un montant de 19 499 € (30%) et par une aide du Département d'un montant de 6 499 € (10%).

A noter que le budget Assainissement n'a plus d'emprunt en cours donc plus de capital ni d'intérêts à rembourser.

Est également prévu sur le BP 2022 une somme de 18 150 € ht pour la réalisation d'une protection à mettre en place sur le silo afin de couvrir le risque explosif dû au gaz dégagés par les boues.

Pour 2022 Le budget ASSAINISSEMENT s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 61 634.79 €ht et en investissement à hauteur de 125 526.09 €ht

# Le Budget CENTRE des CONGRES:

Ce budget a été créé en 2020.

Il concerne les dépenses et les recettes du programme de construction du centre des congrès.

En 2020 les dépenses réalisées ont concerné principalement des avances versées aux entreprises pour un montant de 9 656.39€ et en recettes les acomptes sur les subventions sollicités au démarrage des travaux.

17 Entreprises ont été retenues pour intervenir sur ce chantier suite à un appel d'offres lancé en 2020.

En 2021 les dépenses ont concerné le paiement des factures de travaux réalisés par les entreprises. A noter que, par défaut de trésorerie de ce budget la part des honoraires des architectes et divers bureaux de contrôles ont été payés par le budget de la commune. Ce qui met la commune en difficulté de trésorerie.

Pour éviter tout arrêt du chantier – dû à un manque de trésorerie – il est prévu une avance de trésorerie du budget communal vers le budget Centre des congrès.

Par ailleurs devant la difficulté à trouver un organisme bancaire qui accepte la prise en charge d'un crédit pour finaliser le plan de financement des démarches ont été initiées auprès de Cauvaldor.

**Montant des travaux : 1 404 967.08 € ht (hors équipement) et honoraires 240 000.00 € ht représentant un Montant total du Projet de 1 644 968 € HT (TVA 328 994 €) 1 973 962 € TTC**

**Financement ACQUIS à hauteur de 1 297 643 €**

Le 12 avril 2022  
Mme SIMONE BELVA  
Dominique LENFANT

